

Schéma général de positionnement des formations fédérales et professionnelles

Opérateurs : ligues (RFL et ETR)

Opérateur : FFTir (département formation fédérale et ETNF)

TUTORAT (qualifications)



TUTEUR FÉDÉRAL 1^{er} DEGRÉ
Formation : 8 h avec l'ETR
Le tuteur fédéral 1^{er} degré accompagne les stagiaires aux Brevets fédéraux jeune encadrant, animateur et initiateur de club dans l'acquisition des compétences nécessaires à la validation des formations.
Entrée en formation à partir de 18 ans
Validation à partir de 18 ans

MODULE OPTIONNEL
Formation : 16 h avec l'ETNF
Trois options : technicité Pistolet ou Carabine ou Plateau plus tutorat.

TUTEUR FÉDÉRAL 2^e DEGRÉ
Formation : 8 h avec l'ETNF
Le tuteur fédéral 2^e degré accompagne les stagiaires aux Brevets fédéraux jeune encadrant, animateur et initiateur de club, entraîneur 1^{er} et 2^e degré dans l'acquisition des compétences nécessaires à la validation des formations.
Entrée en formation > tuteur fédéral 1^{er} degré depuis 1 an
Validation à partir de 20 ans

TUTEUR PROFESSIONNEL
Formation : 8 h avec l'ETNF
Le tuteur professionnel accompagne les stagiaires aux Brevets fédéraux jeune encadrant, animateur et initiateur de club, entraîneur 1^{er} et 2^e degré, et aux CQP « Moniteur de Tir sportif » et DE/DESJEPS mention « Tir sportif » dans l'acquisition des compétences nécessaires à la validation des formations.
Entrée en formation > tuteur fédéral 2^e degré depuis 1 an ou titulaire de l'option tutorat du module optionnel du BFE1
Validation à partir de 21 ans

FORMATION INITIALE (diplômes)

FILÈRE FÉDÉRALE (encadrement bénévole)

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES*
(capacité à accueillir et conseiller)
Formation : 7 h avec l'ETR
Le titulaire du certificat de compétences CAC réalise, de manière autonome, des actions d'accueil et d'information du public sur les modalités de fonctionnement du club. Il garantit la gestion de la sécurité sur les stands de tir.
Entrée en formation à partir de 16 ans
Validation à partir de 16 ans

BREVET FÉDÉRAL ANIMATEUR
Formation : 64 h (24 h avec l'ETR + 40 h en alternance)
L'animateur accueille les nouveaux pratiquants et anime les premiers cycles de découverte du tir en toute sécurité.
Entrée en formation à partir de 16 ans
Validation à partir de 16 ans

BREVET FÉDÉRAL INITIATEUR
Formation : 80 h (40 h avec l'ETR + 40 h en alternance)
L'initiateur encadre l'initiation en toute sécurité et permet au tireur débutant d'accéder, de manière autonome, aux disciplines de compétition organisées par la FFTir.
Entrée en formation à partir de 18 ans, 17 ans si titulaire du BFJE, du module complémentaire et de la cible verte, 16 ans si titulaire du BFJE, du module complémentaire et de la cible bleue
Validation à partir de 16 ans

BREVET FÉDÉRAL ENTRAÎNEUR 1^{er} DEGRÉ
Formation : 210 h (130 h avec l'ETNF + 80 h en alternance)
L'entraîneur 1^{er} degré fait progresser des tireurs de club dans le but d'atteindre des objectifs compétitifs de niveau régional ou national.
Entrée en formation à partir de 18 ans, 17 ans si titulaire du BFJE, du module complémentaire et de la cible marron
Validation à partir de 18 ans

BREVET FÉDÉRAL ENTRAÎNEUR 2^e DEGRÉ
Formation : 420 h (220 h avec l'ETNF + 200 h en alternance)
L'entraîneur 2^e degré assure la préparation des collectifs (PPF) de club ou de ligue. Il participe à l'encadrement régional (jeunes encadrants, animateurs et initiateurs de club).
Entrée en formation > BFE1 depuis 2 ans
Validation à partir de 20 ans

BREVET FÉDÉRAL JEUNE ENCADRANT
(assistant entraîneur)
Formation : 50 h (15 h avec l'ETR + 35 h en alternance)
Le jeune encadrant réalise, sous la conduite de son tuteur, des actions d'encadrement d'un public de type école de tir en toute sécurité.
Entrée en formation à partir de 14 ans
Validation à partir de 15 ans

MODULE COMPLÉMENTAIRE
Formation : 8 h avec l'ETR
Certificat de compétences CAC, sécurité au pas de tir 25/50 m pour les titulaires de l'option Carabine et Pistolet/sécurité renforcée au pas de tir pour les titulaires de l'option Plateau, législation sur les armes et responsabilités de l'animateur de club.
Entrée en formation à partir de 15 ans
Validation à partir de 16 ans

MONITEUR TSV
Formation : 80 h avec l'ETNF
Le moniteur TSV transmet la gestuelle fondamentale permettant de pratiquer la compétition en sécurité. Il organise ses séances, veille à la sécurité et incite les tireurs à pratiquer la compétition.
Entrée en formation à partir de 18 ans
Validation à partir de 18 ans

FILÈRE PROFESSIONNELLE (encadrement rémunéré)

Opérateur : FFTir (département formation professionnelle)

FILÈRE BRANCHE PROFESSIONNELLE

CQP « Moniteur de Tir sportif »
(Certificat de qualification professionnelle)
5 blocs de compétences
Formation : 200 h (140 h en centre + 10 h FOAD et 50 h en situation professionnelle)
Le moniteur transmet les premières connaissances techniques en garantissant la sécurité de chacun en découverte et initiation.
Entrée en formation à partir de 18 ans

Opérateur : CREPS

FILÈRE JEUNESSE ET SPORTS

DEJEPS mention « Tir sportif »
(Diplôme d'État de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport)
4 Unités Capitalisables - Niveau 5
Formation : 1 200 h (700 h en centre dont la FOAD et 500 h en situation professionnelle)
Le titulaire du DEJEPS est capable d'entraîner au niveau national, former des stagiaires, coordonner des projets.
Entrée en formation à partir de 18 ans

DESJEPS mention « Tir sportif »
(Diplôme d'État supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport)
4 Unités Capitalisables - Niveau 6
Formation : 1 200 h (700 h en centre dont la FOAD et 500 h en situation professionnelle)
Le titulaire du DESJEPS est capable d'entraîner au niveau international, concevoir et conduire des projets dans une structure.

FORMATION : concours de recrutement au professorat de sport organisé par les CREPS.

FORMATION CONTINUE (compléments de formation)

Obligatoire une fois par olympiade pour conserver le statut de formateur ACTIF (l'esprit est de donner des compléments de formation, des compétences supplémentaires sans objectifs d'examen pour obtenir un nouveau diplôme).

PLANS RÉGIONAUX DE FORMATION
(Certificats de spécialité et Unités de formation)
Formation : 8 à 24 h avec l'ETR

FORMATION CONTINUE
Formation : 24 h avec l'ETNF

ATELIERS FORMATION
(championnats de France)
Formation : 2 à 4 h avec l'ETNF

PLAN NATIONAL DE FORMATION
(Certificats de spécialité et Unités de formation)
Formation : 16 à 24 h avec l'ETNF

*Ce certificat de compétences est obligatoire pour s'inscrire au Brevet fédéral animateur.

CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives.
ETNF : Équipe technique nationale formation.
ETR : Équipe technique régionale.
FOAD : Formation ouverte et à distance.
PPF : Projet de performance fédéral.
RFL : Responsable formation de ligue.
VAE : Validation des acquis de l'expérience.



www.fftir.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 PARIS
Téléphone : 01 58 05 45 45